

Demande de décision préjudicielle présentée par le Sąd Rejonowy dla Warszawy-Woli w Warszawie (Pologne) le 5 juillet 2019 – P. J./ (X) S.A.

(Affaire C-513/19)

(2020/C 77/18)

Langue de procédure: polonais

Jurisdiction de renvoi

Sąd Rejonowy dla Warszawy-Woli w Warszawie

Parties dans la procédure au principal

Partie requérante: P.J.

Partie défenderesse: (X) S.A.

Par ordonnance du 7 novembre 2019, la Cour (neuvième chambre) a décidé que la demande de décision préjudicielle était manifestement irrecevable.

Pourvoi formé le 17 juillet 2019 par Laurence Bonnafous contre l'arrêt du Tribunal (Troisième chambre) rendu le 6 juin 2019 dans l'affaire T-614/17, Bonnafous/EACEA

(Affaire C-548/19 P)

(2020/C 77/19)

Langue de procédure: le français

Parties

Partie requérante: Laurence Bonnafous (représentants: S. Rodrigues, A. Blot, avocats)

Autre partie à la procédure: Agence exécutive «Éducation, audiovisuel et culture»

Par ordonnance du 27 novembre 2019, la Cour (septième chambre) a ordonné que le pourvoi est rejeté comme étant manifestement non fondé.
